

En tant que loi d'exception, il ne peut produire aucun consensus, et ne peut non plus en attendre aucun. En lui, le monopole de la violence, le parlementarisme et la propriété privée des moyens de production sont mis sur le même plan. Bien sûr, cet article est aussi une expression de la faiblesse du prolétariat, ici, après 1945. Il devait figer et geler, sur le plan judiciaire, le statu quo, que le pouvoir d'occupation U.S. avait mis en place ici, en démantelant en même temps tous les germes d'organisation autonome et antagoniste.

Toute la construction de l'Accusation, avec ses fictions, montre seulement dans quelle mesure la superstructure impérialiste a perdu le rapport avec sa base, la relation avec tout ce qui est vie et histoire. Elle montre la rigueur de la contradiction dans la rupture entre la société et l'Etat. Elle montre comment tous les intermédiaires entre la vie véritable et la légalité impérialiste se sont effondrés dans cette dernière phase, la plus mûre, de l'impérialisme. Elles sont antagonistes. Le rapport est la guerre, dans lequel la fonction de légitimation est réduite au camouflage du pur calcul opportuniste.

En bref : nous ne nous sommes référés qu'au délit d'organisation, sur lequel Buback a conçu toute l'accusation — de la seule manière qui était possible — par la propagande.

Mais nous le faisons aussi dans le sens de Blanqui : à savoir que l'organisation révolutionnaire n'est naturellement un crime politique qu'aussi longtemps que l'ordre ancien, celui de la propriété bourgeoise des moyens de production, qui fait de nous des criminels, n'a pas été remplacé par le nouvel ordre, celui de l'approbation, par la société, de la production sociale.

Le droit, aussi longtemps qu'il y aura des classes et la domination de l'homme sur l'homme — est une question de force.

Déclaration d'Andreas, Gudrun, Jan et Ulrike au procès de Stammheim

21 août 1975

Extrait d'une déclaration des prisonniers le 21 août 1975, élaborée à partir de notes faites dans la cave du tribunal, reconstituée d'après le procès-verbal. Certaines parties de cette déclaration ont été développées par Andreas lors de la déclaration sur les faits en janvier 1976.

La lutte dans les métropoles contre l'Etat impérialiste ne vise pas cet Etat dans sa qualité d'Etat-national, au sens de « l'expression politique officielle de la classe dominante/de la bourgeoisie' ».

La lutte contre le capital américain se trouve plutôt, obligatoirement, confrontée à l'Etat impérialiste. Là où le capital américain est présent, se trouvent aussi l'appareil militaire américain, la société de consommation, les services secrets, le marketing, etc., et les attaques contre le capital américain sont immédiatement confrontées à la structure, le « know how » — la technologie, bref à la stratégie du capital américain sur sa défensive : « counter-insurgency », stratégie institutionnelle de l'Etat impérialiste, avec l'Etat national dans la fonction qu'il tient pour le capital U.S. international.

Le but de la guérilla urbaine — ceci est essentiel — n'est pas immédiatement la conquête du pouvoir d'Etat, sa prise en charge, la révolution nationale, et il ne peut se limiter à la mobilisation dans le cadre national ;

— dans un pays où, depuis 1945, le prolétariat est organisé par le capital américain — du fait du contrôle que le capital U.S. exerce sur la social-démocratie et les syndicats depuis leur reconstruction après 1945, — a été établi sur le programme anticommuniste de la politique intérieure et extérieure américaine, exécuté, décidé et dirigé par la C.I.A. ;

1. MARX ; LÉNINE, *L'Etat et la Révolution*.

— dans un pays où l'offensive anticommuniste de lavage de cerveau après 1945 a pu être véhiculée par la société de consommation américaine, où la dépolitisation des luttes de classes à l'intérieur de l'Etat a pu être véhiculée par la croissance industrielle, et ainsi l'élévation du niveau de vie ;

— un niveau de vie — structuré par la société de consommation, c'est-à-dire par la production massive de biens de consommation, dont la condition (au niveau de la production gouvernée par le taylorisme et le fordisme, et aujourd'hui à sa troisième subordination réelle, au système « M.T.M. »² et à l'automation) est la totalité de l'isolement de l'individu travaillant à la chaîne et au rendement, et au niveau de la consommation, la totalité de l'isolement dans la consommation manipulée.

Ce qui est essentiel, ici aussi, naturellement, c'est la domination, pendant la phase de reconstruction, de toute la politique de construction de logements pour le « hobby » des propriétaires immobiliers et terriens, leur intérêt pour les cités-dortoirs, les petits appartements à des prix élevés au mètre carré, et leur désintérêt total à l'égard de toute forme d'organisation collective (ce qui était après 1945 le programme du S.P.D. : construction de logements pour des communautés villageoises en Hesse, etc.). Donc, une politique de construction de logements (construction sociale de logements) destinée à concilier l'intérêt des propriétaires immobiliers et fonciers avec l'idéologie catholique de la famille de la C.D.U. et la structure de la société de consommation, et à ancrer dans les conditions de vie du prolétariat la consommation individuelle comme résultat de l'organisation de la production fondée sur le profit.

(Comme réaction à la Révolution d'Octobre, à la stratégie-révolutionnaire qui supposait l'ouvrier qualifié, et comme réaction à la composition organique croissante du capital ; donc, pour s'opposer à la chute du taux de profit, augmentation maximale de la productivité du travail par l'analyse du poste de travail et rationalisation par le système « M.T.M. », etc.)

A la différence de l'analyse de Guevara, nous disons que le processus révolutionnaire mondial est un processus unitaire. Il ne progresse pas par étapes, mais dans la mesure où des territoires nationaux sont libérés du contrôle du capital U.S., et où, dans tous les Etats du système — à la périphérie et au

2. Abréviation pour « Measuring of times and methods » : méthode d'exploitation renforcée de la force de travail humaine, développée aux U.S.A.

centre — des groupes s'arment et combattent. C'est dans la mesure où la crise économique et politique atteint son point culminant, que se développe le contre-pouvoir par la contre-violence, que se développe l'érosion du système politique du capital en tant que processus *global*.

Le prolétariat dans la métropole impérialiste organisé, fiché et contrôlé, dans toutes les manifestations de sa vie, par le capital — au travers des appareils idéologiques d'Etat, des syndicats et des partis —, ne peut, dans le cadre national, se constituer en classe pour soi.

Lorsque nous avons dit (dans une interview au *Spiegel*) : « *La politique prolétarienne ne peut devenir la politique du prolétariat que comme politique armée* », cela signifie que la politique prolétarienne ne peut constituer la classe, ne peut devenir stratégie révolutionnaire que dans le cadre de l'internationalisme prolétarien.

Sur le plan intérieur, la guérilla est une position de résistance et la forme de mobilisation qui est possible ici ; elle opère la polarisation de l'opinion publique par rapport à l'intervention ouverte, surdéterminée de la réaction étatique contre la guérilla.

Nous avons dit : la guérilla urbaine est la méthode d'intervention de forces révolutionnaires faibles au total. Cette forme d'intervention est l'attaque armée dans l'illégalité. La continuité historique dont elle est issue — nous l'avons expliquée à partir de l'histoire et de la fonction de l'article 129 du Code pénal, qui, depuis qu'il existe — depuis la fondation du Reich —, est utilisé pour faire relever toute véritable opposition de la criminalité —, c'est l'opposition politique en tant qu'expression de l'antagonisme de classes dans la légalité de l'Etat constitutionnel, qui, à l'inverse de l'Etat fondé sur la Sûreté de l'Etat, était liée aux valeurs bourgeoises. En tant qu'expression de l'antagonisme de classes, l'opposition légale a toujours été, malgré toute son ambivalence, du fait de son utilisation par l'Etat — résistance.

Dans la rupture entre droit et morale, par la dissolution de la séparation des pouvoirs dans l'Etat impérialiste, l'opposition politique devient illégale dans la mesure où le consensus entre la société et l'Etat, transmis par les valeurs de la Constitution bourgeoise, est lui-même brisé. Nous voudrions l'expliquer ici à partir de l'exemple des interdictions professionnelles ;

— parce que la nécessité de l'insurrection découle désormais de chaque réaction de l'Etat aux mouvements oppositionnels à l'intérieur des institutions ;

— parce que, du fait de la négation des valeurs bourgeoises dans l'Etat impérialiste, même l'opposition politique légale qui s'en réclame est amenée à développer une nouvelle dynamique politique, qui est le reflet dans la légalité de l'insurrection dans les métropoles et des combats de libération à la périphérie de l'impérialisme — par exemple dans le mouvement contre les centrales nucléaires.

A propos de la place des valeurs bourgeoises dans la révolution prolétarienne, Benjamin dit :

« La lutte de classes, qu'un historien formé à la lecture de Marx a toujours devant les yeux, est une lutte pour les choses rudimentaires et matérielles sans lesquelles il ne peut y avoir de choses subtiles et spirituelles. Toutefois, c'est sous une autre forme que ce que peut représenter un butin qui tomberait aux mains du vainqueur, que ces dernières sont présentes dans la lutte de classes. C'est comme un ferme espoir, comme courage, comme humeur, comme ruse, comme détermination, que leur présence est vivante dans cette lutte, et leur action remonte loin dans le temps. Elles ne cesseront pas de remettre en question chaque victoire qui n'échoit jamais qu'à ceux qui sont au pouvoir. De la même manière que les fleurs tournent leur tête vers le soleil, ainsi, grâce à un héliotropisme d'une nature secrète, ce qui a été TEND à se tourner vers CE soleil qui se lève au ciel de l'histoire. C'est à cette transformation, la moins visible de toutes les transformations, que doit s'exercer le tenant du matérialisme historique. »

Gramsci a dit la même chose de façon plus lapidaire : *« Le prolétariat est l'héritier de la philosophie allemande classique. »*

Si nous parlons de façon si détaillée des valeurs, de la morale et du problème de la légitimation de l'Etat impérialiste, c'est que le problème de la justification nous intéresse en tant qu'il est le problème de la révolution. De tels arrangements nous intéressent. Son expression historique la plus aiguë a été le stalinisme des années 1930 en Union soviétique — justification ou triomphalisme — donc, la certitude d'une victoire finale qui ne dépend pas exclusivement du combat révolutionnaire, mais de l'utilisation révolutionnaire de la crise par l'insurrection — étaient également les caractéristiques de la théorie et de la propagande de la Troisième Internationale et trouvent aujourd'hui leur incarnation dans les groupes marxistes-léninistes à tendance maoïste. Elles sont l'expression de l'aliénation, et aussi de l'aliénation de la théorie marxiste, du passage de la théorie critique au dogmatisme aliéné par

l'absence d'une pratique critique, c'est-à-dire d'une praxis qui affronte la répression dominante et qui soit libre de toutes les attaches qui ont un autre but que celui de faire évoluer la lutte.

La révolution n'a pas besoin de justification et n'a donc pas besoin d'idéologie. Mais il peut y avoir des passages de la morale bourgeoise à la morale révolutionnaire de la guérilla urbaine — ou comme le dit Lénine — : *« Il y a de l'absolu contenu dans le relatif. »* Là aussi la question est simple : où est la rupture ? — où la morale bourgeoise commence-t-elle à être immorale ? et, le cas échéant, que peut faire la guérilla de la morale bourgeoise ? Nous serions tentés de répondre : rien. Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à dire là-dessus.

Ce problème revêt toute son actualité — avec les interdictions professionnelles, avec la justice d'opinion décrétée par une décision de la Cour fédérale relative à l'article 231a du Code de procédure pénale, et avec la loi pour la « protection » de la Constitution du Land de Basse-Saxe, qui doit transformer tous les appareils d'Etat — administration, écoles, universités, établissements de santé, jusqu'aux institutions juridiques, en un gigantesque service de renseignements à la solde du Service de « protection » de la Constitution, et par là, transformer l'opinion publique en une rampe de lancement sur laquelle la réaction polarise la société. Délits d'opinion, cela veut dire destruction de l'idéologie en général — ce qui signifie également que là où des groupes de gauche produisent une justification, ils se meuvent dans un vide social total. Un système qui ne crache plus d'idéologie, pour lequel au contraire l'idéologie apparaît, — comme Brandt-Strauss —, comme un « risque pour la sécurité », ne doit plus être combattu sur le terrain de l'idéologie. Et la conception de la lutte de classes idéologique, telle que l'Union soviétique continue à la propager, devient elle aussi — sans objet. Ce problème des valeurs a de multiples implications.

La morale bourgeoise a constitué le sujet bourgeois. Celui-ci se mouvait librement à l'intérieur de cette morale — en tant que morale des relations sociales. Elle constituait la marge de liberté de la société vis-à-vis de l'Etat. Et elle constituait, à l'intérieur de cette marge de liberté de la société vis-à-vis de l'Etat, son ordre. A l'intérieur de l'ordre de la société bourgeoise, la liberté du prolétariat consistait à vendre sa force de travail en se soumettant au commandement du capital — ou à crever de faim. Ainsi, à l'intérieur de la société

bourgeoise, la liberté, pour le prolétariat, n'a jamais été qu'un euphémisme.

L'Etat impérialiste, tout comme il a aboli, dans l'ordre bourgeois, la base économique : la libre concurrence — abolit sa morale en assimilant à des criminels ceux qui continuent à la revendiquer comme leur droit de penser, de juger et d'agir par eux-mêmes. La morale et l'idéologie bourgeoises, comme intermédiaires servant à consolider son pouvoir, sont désormais relayées par la stratégie institutionnelle dont le but est la légalisation de la lutte de classes, la fonctionnarisation du prolétariat et l'étatisation de la force de travail social.

Par exemple, l'objet de la relation particulière de la loyauté du fonctionnaire envers l'Etat, était : « l'ordre constitutionnel libéral et démocratique ». Malgré la formulation compliquée du jargon administratif, c'est aux droits fondamentaux qu'il est fait allusion : liberté, égalité et dignité humaine, intégrité de la personne physique. D'après la décision de la Cour fédérale constitutionnelle, visant à interdire aux démocrates radicaux d'exercer désormais dans la fonction publique, on « attend du fonctionnaire qu'il voie et reconnaisse dans cet Etat... une haute valeur positive... », etc.

Celui qui est expressément visé dans la décision de la Cour fédérale Constitutionnelle, c'est l'Etat qui abolit les droits fondamentaux : l'Etat d'urgence et l'Etat d'exception. D'après cette décision, en effet, le fonctionnaire doit « approuver la Constitution en vigueur » même si elle est susceptible d'être modifiée au cours d'une révision », et il doit « exercer ses fonctions dans l'esprit des règlements. » Mais l'esprit et l'orientation des modifications et des instructions ne peuvent jamais être interprétées que dans le sens et dans le but de la dernière modification constitutionnelle et des derniers projets législatifs, — ce sont les lois d'urgence, la légalisation de l'exécution de combattants anti-impérialistes dans la rue, l'institutionnalisation de l'extermination sans bavures dans les prisons par l'isolement dans les sections silencieuses sans publicité, par la loi permettant l'exclusion des avocats, ou par l'article d'exception 231a du Code de procédure pénale qui légitime le déroulement du procès en l'absence des accusés.

Devoir de loyauté du fonctionnaire et droit de résistance s'excluent mutuellement d'après la décision de la Cour fédérale constitutionnelle. Le fonctionnaire se voit politiquement enjoint (« devoir de loyauté politique »), dans les situations de conflit, de « prendre parti » pour l'Etat contre le prolétariat, ou plutôt dans les moments d'organisation du prolétariat et

d'éveil de la conscience de classe qui existent actuellement. Le droit pour le fonctionnaire de refuser d'obéir, inscrit jus-qu'alors dans la législation de la fonction publique pour le cas où on exigerait du fonctionnaire quelque chose qui manifestement irait à l'encontre du droit — comme antithèse de l'état d'urgence qui ne s'appuie que sur l'ordre —, lequel a permis aux accusés nazis de rationaliser leur participation à des exécutions de partisans et de juifs devant les tribunaux ouest-allemands, parce que la justice elle-même, complice des jugements par la terreur des nazis, pouvait ainsi se disculper moralement —, se trouve violé par la décision de la Cour fédérale constitutionnelle, dans la mesure où l'Etat y est érigé en valeur absolue contre la conscience morale de l'individu. L'attachement de l'Etat aux valeurs qu'il prétend défendre, ne peut être que celui des personnes par lesquelles il agit. En se référant à lui-même comme à une valeur absolue, l'Etat a liquidé son attachement aux valeurs sociales de sa Constitution.

Le consensus société-Etat n'est plus transmis par le tertium comparationis : les valeurs, — c'est-à-dire les droits fondamentaux —, mais par leur succédané : la guerre psychologique comme déguisement, à des fins de propagande, de la politique de l'Etat fort, de sa stratégie institutionnelle qui a pour but d'étatiser la société, qui a pour contenu la guerre et qui utilise comme moyen la militarisation de la société.

L'Etat impérialiste dévore l'Etat bourgeois. Ce procès, son déroulement pratiquement sans heurts, la faiblesse des protestations qu'il provoque, montrent par contre combien les valeurs bourgeoises — et avec elles la liberté d'opinion, la liberté de la presse, l'indépendance des tribunaux, des juges légaux, le libre exercice de la défense, la proportionnalité des moyens lors de l'intervention de la police, la présomption d'innocence jusqu'au jugement, le fait que personne ne puisse être défavorisé, etc. — n'ont jamais été que superficiellement enracinées dans l'appareil d'Etat. Il apparaît qu'elles n'ont jamais été ici qu'idéologie au service d'un objectif : l'anticommunisme. La liberté, en République fédérale, n'a jamais été la liberté par rapport à l'Etat. Elle n'a jamais été, en tant qu'idéologie anticommuniste, qu'un postulat à fin de propagande sans réalité politique. La démocratie ouest-allemande a été d'autant plus durablement et profondément attachée à la Constitution, qu'elle ne correspondait à rien dans la réalité politique.

Lorsqu'est apparu le premier mouvement de masse dirigé contre l'anticommunisme, — le mouvement étudiant, qui

voulait l'utiliser contre l'Etat, contre l'« establishment », contre les élites anticomunistes ici, elle fut supprimée par la législation d'urgence. Depuis, quiconque dit article 1 de la Constitution, dit également lois d'urgence. Depuis, quiconque veut dire article 1 de la Constitution sans dire lois d'urgence, doit s'armer (à partir de la logique même de la Constitution).

Le mouvement de protestation contre les interdictions professionnelles ne peut pas devenir un mouvement fort. Non que trop peu de gens soient concernés par celles-ci —, tous les enseignants, tous les journalistes, tous les avocats, tous les syndicalistes sont concernés, c'est-à-dire tous ceux qui, à l'intérieur de ces groupes de professions et de ces types d'organisations, à l'intérieur des appareils d'Etat idéologiques, n'ont pas encore abandonné la revendication du droit à avoir des idées personnelles, à avoir une pensée critique, ou qui, dans le processus de transformation de l'Etat, découvrent la pratique critique comme leur cause.

Le mouvement ne peut pas développer une force, parce qu'il a refoulé le motif qui, maintenant, est à l'origine des interdictions professionnelles et qui était la force du mouvement étudiant : la protestation contre la guerre américaine au Vietnam qui se référait aux valeurs bourgeoises.

Parce que ce mouvement était lui-même essentiellement un processus de désenchantement, au double sens du terme, un processus de désillusionnement dont cet Etat a tiré les conséquences, c'est-à-dire qu'il a repris l'initiative, bien avant que le mouvement ne soit parvenu lui-même à tirer les conséquences pour lui de son assimilation à une association criminelle à Pâques 1968. Avant qu'il ait pu passer à l'illégalité et au combat armé, le gouvernement était là avec son amnistie — ayant spéculé avec justesse sur le fait qu'étant donné sa composition de classes, le mouvement étudiant non-armé n'aurait rien à opposer à son entreprise de corruption, c'est-à-dire à son entreprise de déracinement/désolidarisation à l'égard de la lutte de libération du peuple vietnamien.

Evidemment, la question du droit de résistance comme droit constitutionnel n'est qu'une proclamation. Qu'il ait été inscrit dans la Constitution du Land de Hesse, qu'il soit inscrit dans la législation de la fonction publique — comme une phrase vide de contenu, car s'il était appliqué, tout membre du personnel pénitentiaire aurait non seulement le droit, mais le devoir de refuser la surveillance d'un prisonnier maintenu dans l'isolement —, constitue l'ultime révérence de cet Etat devant le dilettantisme de la caste des officiers prussiens qui a tenté en 1944 le putsch contre Hitler, pour sauver l'hon-

neur de la bourgeoisie monopoliste allemande. Sa liquidation maintenant par la décision de la Cour fédérale constitutionnelle, est le pas décisif dans la marche ouverte vers l'Etat totalitaire, l'Etat-de-Sûreté-de-l'Etat, qui se soustrait, qui est soustrait totalement au contrôle de l'extérieur et de la base.

La résistance, c'est la continuité dans l'histoire de l'opposition intérieure en République fédérale depuis 1945, depuis l'opposition contre la restauration, contre l'intégration à l'Ouest, contre les lois d'urgence, contre l'agression américaine au Vietnam, jusqu'à la lutte armée de la guérilla urbaine contre l'Etat impérialiste.

Résistance — et non pas le marxisme, la question de la socialisation, bref, des points isolés de programme, qui apparaissent dans tous ces mouvements, comme idéologie.

La résistance, c'est la référence aux valeurs de la Révolution française, donc de la démocratie bourgeoise dans son contenu humanitaire, comme attente de rapports humains libérés de toute domination, comme limite dont le franchissement signifie l'inhumain et ne saurait être toléré/supporté.

Pour la résistance, ces valeurs, en dernière instance leur réalisation sociale par la révolution, — sont l'instance qui oppose une limite à l'action de l'Etat ; qui détermine la limite au-delà de laquelle l'action de l'Etat devient illégitime.

Le droit et la disposition à la résistance était sous-jacent à toute opposition immanente à l'Etat. C'est le reflet de l'antagonisme de classes dans l'idéologie de la démocratie bourgeoise.

Si le droit de résistance a été introduit dans la Constitution de la R.F.A., c'est plutôt pour masquer le caractère réel de cet Etat en tant que contre-Etat réactionnaire au service de l'impérialisme U.S., comme une révérence (cf. plus haut), afin de se démarquer verbalement, littéralement du vieux fascisme.

Il est abrogé/éliminé/rendu illégal, à partir du moment où l'impérialisme ouest-allemand n'en a plus besoin comme valeur d'échange (ne peut plus s'en servir).

Mais il acquiert une qualité révolutionnaire en tant que valeur d'usage, car il a commencé par être l'expression directe de l'antagonisme de classes — l'expression de la nouvelle société « dont l'avènement est imminent au sein de l'ancienne », en tant que sujet de l'histoire. Son anticipation politique en sont les groupes armés de la guérilla urbaine, est la subjectivité de ceux qui luttent dans l'illégalité.

La résistance, dépouillée de sa valeur d'échange, de sa fonction de fard du contre-Etat réactionnaire ouest-allemand, devient le droit fondamental du prolétariat qui prend les ar-

mes et avec lui les valeurs sur lesquelles il repose : liberté, égalité, fraternité, — valeurs que le contre-Etat social-démocrate a rejetées de lui en même temps que le droit de résistance que la stratégie institutionnelle est obligée de reconnaître dans son antagonisme. Car le but de la stratégie institutionnelle est d'annihiler la résistance par la législation et l'étatisation de tous les conflits au sein de la société, et entre la société et l'Etat. Elle anticipe la crise politique, elle l'anticipe comme contre-révolution.

L'attachement de l'Etat à la Constitution bourgeoise était son attachement impératif aux valeurs de liberté de la Révolution française, qui, avec son pathos de libération de l'humanité, avait constitué l'Etat bourgeois, et qui, par là, avait sécularisé le moment de l'absolu dans l'Etat bourgeois, en l'opposant à l'idée de la grâce de Dieu qui régissait la féodalité.

(Aussi n'est-ce pas un hasard, si Schmidt se réfère, maintenant que les valeurs sont abolies dans cet Etat, à l'impératif catégorique kantien relatif à l'ordre et à la liberté. La philosophie remplace ici la légitimation. Les règlements dans la poche arrière du flic sont érigés en postulat éthique, dans la mesure où elles ne se situent dans aucun système de justification éthique.)

La Constitution attachée à ces valeurs pouvait se permettre d'accorder le droit de résistance. En tant que concession, il est un moyen de conciliation de classes, d'attachement du prolétariat, de ses organisations à l'Etat bourgeois. Mais au moment où il devient nécessaire d'en faire usage, il est forcément rendu illégal par l'Etat contre lequel il se dirige.

Ceci est important. Car l'histoire du droit de résistance indique sur le plan de la superstructure, la rupture entre la société et l'Etat, et de façon précise :

— le moment où le rapport de production capitaliste devient une entrave au mode de production — socialisation de la production et composition organique croissante du capital. Il indique avec précision, sur le plan de la superstructure, le moment historique où le combat révolutionnaire en tant que combat armé, combat armé contre l'Etat impérialiste, devient *nécessaire* ;

— le moment où le prolétariat est devenu l'héritier de la philosophie allemande classique, qu'il assume cet héritage ou non.

« *La nécessité* » du triomphe de la raison sur le mythe, de la victoire de la vie sur la mort, ne peut se prouver par déduction logique. Comme le disait Planck :

« *La logique seule n'est pas en état de faire sortir n'importe qui de son propre monde sensible, elle ne peut même pas l'obliger à reconnaître l'existence autonome de ses concitoyens.* » « Cette nécessité doit se fonder sur la thèse selon laquelle *la revendication à la vie, à l'épanouissement et au bonheur n'a pas besoin de justification. C'est avec cette thèse qu'elle se maintient ou s'effondre. Elle est la seule condition tout à la fois improuvable et irréfutable.* » (Baran.)

Nous avons déjà développé ce point, parce que la résistance est ce qui nous relie, nous, la guérilla urbaine, à l'opposition politique en R.F.A. depuis 1945.

La résistance, quelle que soit la forme qu'elle ait prise, réussie ou larvée, est le sillage d'où naît la résistance armée. Résistance en tant qu'identité déterminée, radicale, existentielle, morale, qui porte en elle les valeurs de la Révolution française, c'est-à-dire qui ne les cherche pas a posteriori, c'est-à-dire qui n'a pas besoin de justification.

La résistance c'est l'essence de la subjectivité prolétarienne en tant que négation de l'Etat impérialiste, et illégale dès le départ, même là où elle n'est pas encore/n'a pas encore été assimilée à la criminalité.

Ainsi, il s'agit aussi de résistance en opposition à une conception du monde/opinion politique aux questions de point de vue. Parce qu'elle se situe fondamentalement hors du marché, elle n'est ni à acheter ni à vendre.

(Le processus de transformation de la résistance légale — pour aussi faible qu'elle soit — de l'ancienne gauche à l'offensive légale de la nouvelle gauche dans le mouvement de protestation contre la guerre du Vietnam et à la tactique de l'intervention armée, peut devenir une stratégie dans la mesure où son action dans l'Etat impérialiste identifie la face réactionnaire de la contradiction.

Le mouvement de protestation contre la construction de la centrale nucléaire de Whyl a montré par exemple que c'est l'Etat du monopole international qui se place au dessus des valeurs et déclare illégale la référence à ces valeurs par rapport à ses critères.

C'est ainsi que le ministre de l'Intérieur du Land de Rhénanie-Palatinat, Schwarz, a pu très logiquement appeler (au cours du forum de Hesse) le mouvement contre la construction de centrales nucléaires qui se réfère au droit d'intégrité de la personne physique face à l'Etat — « un exemple de recherches nécessaires pour la criminologie ». En Etat subordonné au capital multinational U.S., il n'a aucun intérêt à laisser se former des goulets d'étranglement de l'énergie,

c'est-à-dire de rompre avec la stratégie des multinationales pétrolières et des Etats-Unis contre les Etats de l'O.P.E.C.

Le mouvement de protestation contre la construction de centrales nucléaires tire sa force explosive du fait qu'il se tourne contre un projet stratégique de l'Etat impérialiste, en tant que support fonctionnel du capital multinational, en se référant à des valeurs qui excluent la *guerre* comme moyen de la lutte des classes. Il fait appel à la fonction protectrice de l'Etat — autrement dit à l'Etat en tant que législateur dans les usines, à l'Etat — dont parle Marx dans le tome 1 du *Capital* — qui protège le prolétariat de l'abus de pouvoir du capital — sa surexploitation par usure jusqu'à la mort — dans la mesure où il ramène le capitaliste individuel, dans l'intérêt de l'ensemble des capitalistes, à la raison de la société bourgeoise par le moyen de son expression politique officielle, l'Etat.

Mais l'Etat, dans ses fonctions, a changé. C'est-à-dire que dans les domaines du capital qui sont nécessaires à la reproduction de la société, mais qui ne sont plus directement rentables pour le capital, il doit assumer des fonctions économiques, il est aussi immédiatement sur le plan économique une fonction du marché mondial dominé par les monopoles américains.

La « *reféodalisation de la société* », Marx la prévoyait au moment où la société stagne et pourrit, parce que le prolétariat en tant que classe pour soi est trop faible — et cela veut toujours dire que l'ancien Etat est trop fort, trop bureaucratise et militarise — pour que le renversement social et les contradictions induites par toute la machinerie revêtent une expression politique.

Dans ses fonctions économiques, l'Etat est directement, ouvertement, Etat répressif. « *La violence est une puissance économique* », elle est historiquement toujours sa réponse non seulement à l'action révolutionnaire du prolétariat qui s'organise en elle, mais là où — comme ici en R.F.A. — il est organisé, par l'intermédiaire de syndicats étatisés, comme fonction du capital ; c'est aussi la réponse aux reliquats de résistance, ou si l'on veut, à ses nouvelles formes de manifestation encore embryonnaire : la protestation de la bourgeoisie et des couches déclassées — et l'Etat l'élimine par l'intermédiaire de la structure centralisée de l'appareil de l'opinion publique qu'il peut contrôler et qu'il contrôle et par des opérations de police menées par des unités qui sont formées et armées physiquement et psychologiquement pour écraser les actions des masses.

Ce que l'on voit ici, c'est que la garantie des conditions d'existence, telles qu'elles ont été produites naturellement et se sont développées socialement, est entrée dans une contradiction antagoniste avec la condition décisive de reproduction du mode de production capitaliste dans les métropoles — pour l'approvisionnement continu en énergie —, contradiction qu'on a résolue contre les hommes pour le capital, pour la machinerie : l'Etat réduit l'antagonisme par la violence. Dans le cas de la R.F.A., ce processus trouve son répondeur dans la stratégie nucléaire de l'O.T.A.N. : en s'y soumettant, et en demandant son application dans le cas d'une guerre, qu'elle soit offensive ou défensive, la R.F.A. et les directions des Länder de la République fédérale répondent en fait à l'intérêt de la stratégie américaine et signent leur autodestruction³.

Le mouvement de protestation contre la construction de centrales nucléaires est directement l'expression de la contradiction Nord-Sud, c'est-à-dire de la ligne de démarcation la plus largement développée pour l'offensive entre le capital et le prolétariat mondial. C'est ce qui fait la force explosive de ce mouvement et explique pourquoi l'Etat, en tant qu'agent du monopole U.S., ne peut ni renoncer à la construction de centrales nucléaires, ni répondre à l'appel à la Constitution, aux valeurs telles que « l'intégrité de la personne physique, le droit à la vie, la dignité humaine, la liberté dans le choix de la profession, la protection de la famille » — en tout cas pas sans mettre en jeu son projet qui est d'anéantir la révolution à la périphérie, parce que, comme on a pu le voir avec le Vietnam, le consensus à l'intérieur de l'Etat est une condition essentielle, qui est brisée des deux côtés de l'alternative en tant qu'il n'est qu'un processus démocratique formel.

Avant la Conférence de Genève en 1954, Nixon disait : « Notre nation est la seule qui soit suffisamment forte dans sa politique intérieure pour prendre une position qui sauvera l'Asie... »

C'était une erreur d'évaluation : la conséquence et la fonction décisive de la guerre de libération du Vietnam, fut la rupture du consensus — le F.N.L. considérait la protestation dans les centres de « l'opinion publique mondiale » comme son deuxième point fort de défense après les fusées défensives russes — qui a amené Nixon à la table de négociations, et fi-

3. *Texte additif* ; depuis, Schlesinger a demandé ouvertement que tous les Etats de l'O.T.A.N. consentent à ce « sacrifice » pour maintenir la « crédibilité » des U.S.A. face à l'Union soviétique (cf. *Stuttgart Nachrichten*, 11 novembre 1976).

nalement le gouvernement américain au retrait de sa machine militaire du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

Du fait que les trusts internationaux ne font plus que manipuler les Etats nationaux comme des moyens instrumentaux, l'Etat national n'a plus à sa disposition, pour une politique de conciliation, de médiation entre les intérêts de ceux qui dominent et les intérêts de ceux qui sont dominés, d'autre moyen que la violence.

A partir de là, un mouvement régionalement borné, politiquement diffus peut revêtir dialectiquement une pertinence stratégique — même s'il défend des résidus économiques indéfendables de la petite paysannerie et de la petite bourgeoisie. Ce qui est important, c'est sa dimension existentielle dans sa référence aux valeurs bourgeoises, — comprises comme le droit à la vie et au bonheur, qui amène leur protestation objectivement de notre côté et qui fait bouger la dialectique Etat-révolution contre le projet de l'Etat impérialiste de la figer.

Extraits des dépositions (d'après le procès-verbal) de deux prisonniers de la « R.A.F. », sur la structure du groupe, au procès de Stammheim

juillet-août 1976

Après une requête de la défense dans le cadre de la production de preuves.

Brigitte Mohnhaupt — Evidemment, c'est idiot de dire : étudiante, parce que justement c'est arrivé à chacun de nous, et c'est du passé. On ne peut que répondre : on n'en a rien à faire.

Le second point, c'est que je ne répondrai de toute façon à aucune des questions posées par vous, par le tribunal, la justice, ou l'Accusation fédérale. Ce serait absurde. Nos rapports ne sont pas tels. Le terme exact pour les rapports entre nous et la Cour, la Justice, l'Accusation fédérale, est celui de guerre, et l'expression la plus claire de ceci est que quatre d'entre nous sont morts, assassinés alors que prisonniers.

Il n'y a donc ici, à ce niveau, absolument aucune possibilité de discussion. Pourquoi le faisons-nous, après tout ? Pourquoi venons-nous ici ? Pourquoi entrons-nous dans le procès ?...

Prinzing — Non, ce n'est pas l'objet. Le rapport...

Brigitte Mohnhaupt — Si ! cela en fait partie. Et ce n'est encore que le début. Je veux commencer maintenant par ce que j'entends dire ici, et je n'ai pas l'intention d'écouter vos imbécillités.

Pourquoi, après tout, quelqu'un d'entre nous vient-il encore ici après la mort d'Ulrike, c'est parce que nous croyons nécessaire, à travers ce que nous pouvons dire ici, d'exposer clairement la véritable structure du groupe telle qu'elle était et telle qu'elle est réellement.